

Centre de la **P**etite **E**nfance



Politique d'admission des enfants

CPE Les Services de garde Gribouillis

Adoptée par le conseil d'administration

Le 28 novembre 2018

## 1. Objet et champ d'application

La présente politique a pour objet d'énoncer et d'identifier les critères d'admissibilité permettant au CPE de combler les places disponibles de ses installations. Le CPE offre des services de garde éducatifs dans trois installations, soit à Louiseville, Ste-Ursule et St-Paulin.

## 2. Conditions d'admissibilité

Le parent<sup>1</sup> de l'enfant, pour accéder aux services de garde du CPE, doit remplir les différentes exigences du Règlement sur la contribution réduite :

- Résider au Québec;
- Être citoyen canadien;
- Compléter le formulaire d'admissibilité à la contribution réduite;
- Fournir son certificat de naissance et celui de l'enfant;
- Fournir une preuve qu'il est prestataire d'un programme de dernier recours, s'il y a lieu.

Le parent qui n'est pas citoyen canadien doit satisfaire à l'une des conditions décrites à l'article 3 du Règlement sur la contribution réduite (voir demande d'admissibilité à la contribution réduite, case B de la deuxième page du formulaire, en annexe à la page 11 de la présente politique).

## 3. Dossier de l'enfant

Le dossier de l'enfant doit contenir :

- L'entente de service de garde;
- La lettre de confirmation de l'inscription de l'enfant au guichet unique;
- La fiche d'inscription de l'enfant;
- Les protocoles et autorisations pour l'administration de médicaments;
- L'attestation de service de garde fournis (s'il y a lieu).

## 4. Type de garde et fréquentation

- Garde à temps plein : occupation égale à 5 jours par semaine.

---

<sup>1</sup> Le terme « parent » sert à désigner une personne qui est titulaire de l'autorité parentale ou qui assume de fait la garde de l'enfant, telle que la responsable d'une famille d'accueil.

- Garde à temps partiel : occupation inférieure à 5 jours par semaine.
- Garde à horaire non usuel : occupation de soir, nuit et fin de semaine – offerte par certaines RSG en milieu familial seulement (non disponible en installation).
- Fréquentation sur appel (sporadique) : occupation imprévisible, offerte selon les annulations d'autres enfants du même groupe.

## 5. Guichet unique

Le parent doit d'abord s'inscrire au guichet unique d'accès aux services de garde pour avoir une place en installation. Lorsqu'une place se libère, la direction de l'installation consulte la liste d'attente pour combler la place vacante. Lors de l'inscription de l'enfant, le parent se devra de fournir la lettre de confirmation de son inscription au guichet unique.

La place sera accordée selon les critères suivants :

- Selon les besoins du personnel ;
- Selon les besoins des parents utilisant déjà les services (fratrie);
- Selon l'entente avec le CIUSS-MCQ;
- Selon la liste d'attente, en tenant compte de l'ancienneté de la demande.

La direction offre une place en tenant compte de la catégorie d'âge requise et le nombre de jours de garde répondant au besoin du parent. Un minimum de deux jours de fréquentation est requis afin de faciliter l'adaptation de l'enfant.

## 6. Admission et inscription

Les places vacantes seront comblées à même la liste du guichet unique d'accès aux services de garde, en respectant les priorités d'inscription par groupe d'âge et selon les disponibilités dans les différents groupes des trois installations. Le parent peut choisir l'une ou l'autre des installations en fonction de celle qui répond le mieux à ses besoins.

La directrice adjointe contacte le parent et planifie avec lui une visite de l'installation dans laquelle la place lui est proposée. Cette rencontre a pour but d'informer les parents de l'enfant sur le fonctionnement du CPE et à l'enfant de se familiariser avec son nouveau milieu. Le dossier de l'enfant est également complété lors de cette rencontre.

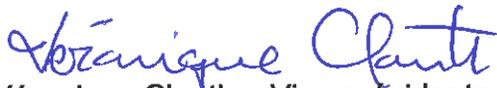
Lors de l'admission de l'enfant, les parents reçoivent la régie interne du CPE, aussi disponible sur le site internet. Les parents sont invités à faire part des besoins particuliers de leur enfant et de faire connaître les suivis dont leur enfant fait l'objet

auprès d'intervenants de la santé ou des services sociaux, afin d'assurer une continuité dans les services offerts à l'enfant.

## **7. Changement de fréquentation**

Tout changement à la fréquentation de l'enfant entraîne la signature d'une nouvelle entente de services. Avant d'autoriser un changement de fréquentation, la direction du CPE doit vérifier les disponibilités en fonction des ratios et de l'organisation des groupes.

Approuvée par le conseil d'administration du CPE/BC Les Services de garde Gribouillis le 28 novembre 2018 .



Véronique Cloutier, Vice-présidente du conseil d'administration



## Annexe 1 Entente de service de garde

Famille  
Québec

### Entente de services de garde subventionnés

pour un enfant de moins de 5 ans au 30 septembre

Loi sur la protection du consommateur, article 189 et suivants  
Règlement sur la contribution réduite, article 6

Note – La forme manuscrite utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

### MENTION DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

La contribution réduite est composée de deux parties : la contribution de base et une contribution additionnelle.

La contribution de base, pour l'année 2018, est fixée à 5,05 \$ par jour et est versée directement par le parent au prestataire de services de garde subventionnés. Cette contribution vous donne droit à des services de garde éducatifs de qualité pour une période de dix heures par jour. Votre enfant doit, lorsqu'il est gardé aux heures prévues pour leur distribution, recevoir un repas et deux collations. Il doit bénéficier d'activités éducatives variées, adaptées à son âge et qui visent son développement physique, moteur, langagier, cognitif, affectif, moral et social. De plus, le programme éducatif doit viser à donner à votre enfant de saines habitudes de vie et de saines habitudes alimentaires qui influenceront de manière positive sa santé et son bien-être.

Le parent tenu de payer la contribution de base peut également avoir à payer une contribution additionnelle. Pour 2018, cette dernière contribution varie entre 0,70 \$ et 13,80 \$ par jour, selon le revenu familial annuel du parent, et est payable par celui-ci au ministre du Revenu dans le cadre de la production de sa déclaration de revenus. Il est possible pour deux parents admissibles à la contribution réduite de signer la présente entente et d'y prévoir une répartition des journées de garde pour les fins du paiement de la contribution de base.

Le prestataire peut vous demander une contribution supplémentaire pour une sortie, un repas supplémentaire ou un article personnel d'hygiène fourni. Si vous souhaitez que votre enfant participe à une sortie, qu'un repas supplémentaire lui soit servi ou qu'un article personnel d'hygiène lui soit fourni, vous devez alors convenir des services requis et des modalités dans une entente particulière à chacune des situations. De même, si vous avez besoin de plus de dix heures de garde continues pour votre enfant, le prestataire peut vous demander une contribution supplémentaire dont les conditions et modalités devront être consignées dans une entente particulière. Vous êtes libre d'accepter ou de refuser ces offres. Si vous refusez, votre enfant doit recevoir l'ensemble des services auxquels il a droit.

Il vous est possible de résilier l'entente de services de garde ou une entente particulière. Les règles applicables ainsi qu'un formulaire à cet effet vous sont fournis. Le prestataire doit vous remettre une copie signée de chacune des ententes conclues avec lui.

Pour de plus amples détails, visitez notre site Internet au <http://www.mfa.gouv.qc.ca>.

#### Entre :

Prestataire de services de garde : \_\_\_\_\_

Adresse où les services seront fournis : \_\_\_\_\_

|                                |     |             |
|--------------------------------|-----|-------------|
| Numéro                         | Rue | Appartement |
| Ville, village ou municipalité |     | Code postal |

Personne autorisée (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

|                |        |
|----------------|--------|
| Nom de famille | Prénom |
|----------------|--------|

#### ci-après désigné le « PRESTATAIRE »

#### Et :

Nom du parent : \_\_\_\_\_

|                |        |
|----------------|--------|
| Nom de famille | Prénom |
|----------------|--------|

Adresse : \_\_\_\_\_

|                                |     |             |
|--------------------------------|-----|-------------|
| Numéro                         | Rue | Appartement |
| Ville, village ou municipalité |     | Code postal |
| N° assurance sociale           |     |             |

Nom du parent (facultatif) : \_\_\_\_\_

|                |        |
|----------------|--------|
| Nom de famille | Prénom |
|----------------|--------|

Adresse : \_\_\_\_\_

|                                |     |             |
|--------------------------------|-----|-------------|
| Numéro                         | Rue | Appartement |
| Ville, village ou municipalité |     | Code postal |
| N° assurance sociale           |     |             |

#### ci-après désigné le « PARENT »

Pour les fins de l'application de la présente entente, à l'exclusion des articles portant sur la résiliation par le parent, est autorisé à agir pour et aux noms des deux parents, comme en fait foi la signature des parents à la fin de la présente entente.

#### Concernant la garde de :

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

|                |        |
|----------------|--------|
| Nom de famille | Prénom |
|----------------|--------|

Date de naissance : \_\_\_\_\_

|       |      |      |
|-------|------|------|
| Année | Mois | Jour |
|-------|------|------|

#### ci-après désigné l' « ENFANT »



**Famille Québec** Entente de services de garde subventionnés (suite)  
pour un enfant de moins de 5 ans au 30 septembre

**Article 1. Portée de l'entente**

La présente entente s'applique au Parent admissible à la contribution réduite et au Prestataire admissible aux subventions prévues à l'article 90 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

**Article 2. Description et prestation des services du Prestataire**

2.1 Pendant la durée de l'entente, le Prestataire s'engage à fournir à l'Enfant ce qui suit :

Des services de garde éducatifs sur une période continue de garde maximale de dix heures par jour au choix du Parent à l'intérieur des heures de prestation de services prévues à la présente entente.

Le matériel utilisé pendant la prestation des services de garde.

Les collations si l'Enfant est gardé durant les heures prévues pour leur distribution.

Les collations sont servies vers \_\_\_\_\_ le matin et vers \_\_\_\_\_ l'après midi.

Le repas du midi ou du soir si l'Enfant est gardé durant les heures prévues pour les repas ou, dans les autres cas, le petit déjeuner.

Le repas du midi est servi vers \_\_\_\_\_.

Ou le repas en tenant lieu (souper ou petit déjeuner) est servi vers \_\_\_\_\_.

2.2 Les jours et heures de prestation des services sont les suivants :

| Jour     | Période habituelle | Période occasionnelle |
|----------|--------------------|-----------------------|
| Lundi    | de _____ à _____   | de _____ à _____      |
| Mardi    | de _____ à _____   | de _____ à _____      |
| Mercredi | de _____ à _____   | de _____ à _____      |
| Jeudi    | de _____ à _____   | de _____ à _____      |
| Vendredi | de _____ à _____   | de _____ à _____      |
| Samedi   | de _____ à _____   | de _____ à _____      |
| Dimanche | de _____ à _____   | de _____ à _____      |

2.3 Le Prestataire n'offrira pas de services de garde les jours suivants :

*Indiquer la liste des jours de fermeture prévus du service de garde*

---



---



---



---

Le Prestataire entend réclamer du Parent, pour les jours de fermeture indiqués au point 2.3, la contribution de base de 8,05 \$ pour un maximum de 13 jours annuellement.

**Article 3. Période de services de garde retenue par le Parent**

3.1 Le Parent retient les services du Prestataire pour la garde de son Enfant selon les besoins de garde suivants :

Indiquer les jours et les heures qui correspondent au besoin habituel de garde à l'intérieur des heures de prestation de services déclarées du Prestataire (ces heures sont données à titre indicatif).

|    | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|----|-------|-------|----------|-------|----------|--------|----------|
| de |       |       |          |       |          |        |          |
| à  |       |       |          |       |          |        |          |

Précision sur la fréquentation (au besoin) : \_\_\_\_\_

Autre horaire selon des besoins de garde particuliers : \_\_\_\_\_

En raison d'un travail saisonnier ou d'études, le Parent déclare avoir besoin de plus de 20 journées de garde par quatre semaines. (Cocher au besoin)

3.2 Si le Parent entend prendre, durant la période de garde convenus, des vacances qui affecteront la fréquentation du service de garde, il doit en informer le Prestataire dès que les dates de ces vacances seront déterminées ou conformément au document décrivant l'organisation du service de garde du Prestataire.

**Article 4. Montant de la contribution et modalité de paiement**

4.1 La contribution de base payable par le Parent est de 8,05 \$ (huit dollars et cinq cents) par jour de garde.

Le Parent est admissible à l'exemption du paiement de la contribution de base. (Cocher au besoin)

Le montant total déboursé en vertu de l'entente est de \_\_\_\_\_ \$.

Le premier versement est exigé à la date du début de la prestation des services ou au plus tard le (lorsque cette date est postérieure à la date de début des services) \_\_\_\_\_.



Famille Québec  Entente de services de garde subventionnés (suite)  
pour un enfant de moins de 5 ans au 30 septembre

**Article 4. Montant de la contribution et modalité de paiement (suite)**

4.2 Le versement de la contribution de base se fera de la façon suivante :

- Chaque semaine  Toutes les deux semaines  Une fois par mois

Chaque versement sera de \_\_\_\_\_ \$,  Par chèque  Par paiement préautorisé  Par paiement comptant ou direct

En cas de chèque sans provision, le Prestataire pourra exiger des frais de \_\_\_\_\_ \$.

En cas de retard dans le paiement, un taux d'intérêt de \_\_\_\_\_ % s'appliquera sur les montants à payer suivant les modalités suivantes :

À remplir si la présente entente est signée par plus d'un parent

4.3 Les parents signataires de la présente entente conviennent de la répartition suivante des journées de garde pour les fins du paiement de la contribution de base.

Nom du parent \_\_\_\_\_ %

Nom du parent \_\_\_\_\_ %

Lorsque le nombre de journées de garde calculé suivant le pourcentage qui précède correspond à un nombre comportant une décimale, ce nombre est arrondi au nombre entier le plus proche (ex. : 131,4 jours est arrondi à 131 jours; 131,6 jours est arrondi à 132 jours). Lorsque la décimale est 0,5, le nombre de journées de garde du Parent A est arrondi à la hausse et le nombre de journées de garde du Parent B est arrondi à la baisse (ex. : si le nombre de jours des Parents A et B sont tous les deux de 130,5 jours, le nombre de jours du Parent A est arrondi à 131 et celui du Parent B à 130).

**Article 5. Retard du Parent**

5.1 Le Parent doit respecter les heures d'ouverture et de fermeture prévues à l'entente. Le Parent qui prévoit arriver après l'heure de fermeture prévue à l'entente doit en aviser le Prestataire le plus tôt possible.

5.2 Un montant de \_\_\_\_\_ \$ par tranche de \_\_\_\_\_ minutes de retard après l'heure de fermeture pourra être réclamé par le Prestataire.

Le montant est calculé à partir de l'heure de la fermeture soit \_\_\_\_\_ jusqu'au départ de l'Enfant.

**Article 6. Fermeture imprévue du service de garde**

6.1 Si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Prestataire doit fermer le service de garde, le Parent en sera avisé le plus rapidement possible. Si la fermeture se produit après que l'Enfant a été confié au Prestataire, le Parent doit venir chercher l'Enfant à l'endroit désigné par le Prestataire.

6.2 Le Parent doit alors déboursier la contribution de base pour le premier jour de fermeture imprévue.

**Article 7. Absence de l'Enfant**

7.1 Le Parent doit prévenir le Prestataire le plus tôt possible de l'absence de l'Enfant.

7.2 Le Parent doit déboursier la contribution de base pour les jours d'absence de l'Enfant.

**Article 8. Durée de l'entente**

L'entente entre en vigueur le (date de la première journée de fréquentation de l'Enfant) \_\_\_\_\_ et se termine le \_\_\_\_\_ pour une durée totale de \_\_\_\_\_ jours de fréquentation.

**Article 9. Résiliation de l'entente par le Prestataire**

9.1 Le Prestataire peut mettre fin à l'entente dans les cas suivants :

- 1) Lorsque le Parent, malgré qu'il en ait été avisé par écrit par le Prestataire, refuse ou néglige de payer la contribution que le Prestataire est en droit d'exiger.
- 2) Lorsque le Parent, de façon répétée, ne respecte pas les règles de fonctionnement du service de garde inscrites au document décrivant l'organisation du service de garde qui a été remis au Parent et qui est annexé à la présente entente.
- 3) Lorsque, à la suite d'un plan d'intervention établi en collaboration avec le Parent pour répondre aux besoins particuliers de l'Enfant, il devient manifeste que les ressources du Prestataire ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins particuliers ou que le Parent ne collabore pas à l'application du plan d'intervention.

9.2 Le Prestataire, avant de mettre fin à l'entente, doit donner un avis préalable de deux semaines au Parent. Cependant, le Prestataire peut mettre fin à la présente entente en tout temps et sans avis préalable lorsque la santé ou la sécurité des enfants reçus ou du personnel du service de garde est menacée.

**Article 10. Résiliation de l'entente par le Parent**

Les parents signataires de la présente entente peuvent, ensemble, mettre fin en tout temps à l'entente en envoyant un avis au Prestataire conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du consommateur. Un modèle d'avis est fourni à la page 5.

**Article 11. Ententes particulières**

Le Parent, en plus des services prévus à l'article 2, désire ajouter les services suivants :

- Entente particulière concernant les sorties organisées dans le cadre des activités éducatives (annexe A)
- Entente particulière sur la fourniture d'articles d'hygiène (annexe B)
- Entente particulière concernant la fourniture d'un repas supplémentaire (annexe C)
- Entente concernant des services de garde pour une période additionnelle (annexe D)



**Famille Québec**  **Entente de services de garde subventionnés (suite)**  
pour un enfant de moins de 5 ans au 30 septembre

**Article 12. Dispositions diverses**

- 12.1 La présente entente doit être signée en double exemplaire et les obligations du Parent ne débutent que lorsque ce dernier en a reçu une copie signée. Lorsque la présente est signée par plus d'un parent, chacun doit en recevoir une copie signée.  
12.2 La présente entente remplace toute autre entente de services antérieurs conclus entre le Prestataire et le Parent.

**Article 13. Déclaration du Prestataire**

13.1 Le Prestataire déclare que la présente entente de services de garde est conforme à l'entente prescrite par le ministre de la Famille

13.2 La présente entente de services comporte \_\_\_\_\_ page(s) et comporte également les documents suivants (cocher les documents remis au Parent) que le Prestataire déclare avoir remis au Parent avant que ce dernier n'appose sa signature.

- Document décrivant l'organisation du service de garde (règle interne)
- Entente particulière concernant les sorties organisées dans le cadre des activités éducatives (annexe A)
- Entente particulière sur la fourniture d'articles d'hygiène (annexe B)
- Entente particulière concernant la fourniture d'un repas supplémentaire (annexe C)
- Entente concernant des services de garde pour une période additionnelle (annexe D)

**MENTION EXIGÉE PAR LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR**

(Contrat de louage de services à exécution successive)

« Le consommateur peut résilier le présent contrat à tout moment en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis à cet effet au commerçant.

Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis.

Si le consommateur résilie le présent contrat avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a aucuns frais ni pénalité à payer.

Si le consommateur résilie le contrat après que le commerçant ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a à payer que :

- a) le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans le contrat; et
- b) la moins élevée des deux sommes suivantes : soit 50 \$, soit une somme représentant au plus 10 % du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles 190 à 198 de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur ».

**Signatures**

|      |      |   |
|------|------|---|
| Date | Lieu | Signature du Parent                           |
| Date | Lieu | Signature du Parent                           |
| Date | Lieu | Signature du Prestataire (personne autorisée) |



Famille Québec  Entente de services de garde subventionnés (suite)  
pour un enfant de moins de 5 ans au 30 septembre

**FORMULE DE RÉSILIATION**  
Loi sur la protection du consommateur, article 190

A : \_\_\_\_\_ Date de l'envoi : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
*Nom et adresse du prestataire de services de garde*

En vertu de l'article 193 de la Loi sur la protection du consommateur, je révoque l'entente de services de garde pour  
\_\_\_\_\_ conclue le \_\_\_\_\_  
*Prénom et nom de famille de l'Enfant* *Date*  
\_\_\_\_\_  
*Endroit*

Nom du Parent : \_\_\_\_\_  
Nom de famille Prénom  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Numéro Rue Appartement  
\_\_\_\_\_  
Ville, village ou municipalité Province Code postal

Nom du Parent : \_\_\_\_\_  
Nom de famille Prénom  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Numéro Rue Appartement  
\_\_\_\_\_  
Ville, village ou municipalité Province Code postal

\_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Lieu \_\_\_\_\_ Signature du Parent \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Lieu \_\_\_\_\_ Signature du Parent \_\_\_\_\_



## Annexe 2 Demande d'admissibilité à la contribution réduite



### Demande d'admissibilité à la contribution réduite

Cette formule, les lettres encadrées (exemple : **A**) font référence à une liste de documents à joindre. Il est important de cocher au verso du formulaire les cases qui correspondent à votre situation. Vous devez remettre au prestataire de services de garde le présent formulaire dûment rempli et signé, de même que chacun des documents dont la case a été cochée au verso de ce formulaire afin qu'une décision puisse être rendue quant à votre admissibilité.

| Rubrique 1 - IDENTIFICATION  |  |  |                        |
|--|--|--|------------------------|
| Parent Le titulaire de l'autorité parentale ou la personne qui assume de fait la garde de l'enfant   |  |  |                        |
| Nom  |  | Prénom   | N° d'assurance sociale |
| Adresse de résidence   |  |  |                        |
| Numéro Rue, avenue, boulevard, case postale  |  |  | Appartement            |
| Ville, municipalité  |  | Province   | Code postal            |
| N° de téléphone (résidence)  |  | N° de téléphone (travail)  | Poète                  |
| Quel est votre lien avec le ou les enfants? <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre personne  |  | Avez-vous la citoyenneté canadienne? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non   |                        |
| Si vous faites cette demande pour plus de deux enfants, veuillez utiliser un second formulaire, en indiquant le rang de l'enfant (3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , etc.)  |  |  |                        |
| Premier enfant   |  | Deuxième enfant  |                        |
| Nom  |  | Nom  |                        |
| Prénom   |  | Prénom   |                        |
| Date de naissance  |  | Date de naissance  |                        |
| Année Mois Jour  |  | Année Mois Jour  |                        |
| Rubrique 2 - BESOINS DE GARDE  |  |  |                        |
| Cocher (v) la case qui correspond à vos besoins.   |  |  |                        |
| Premier enfant visé par cette demande  |  | Deuxième enfant visé par cette demande   |                        |
| Enfant âgé de moins de cinq ans au 30 septembre de l'année de référence  |  | Enfant âgé de moins de cinq ans au 30 septembre de l'année de référence  |                        |
| <input type="checkbox"/> Période continue de 2 h 30 à 4 heures par jour<br><input type="checkbox"/> Période continue de plus de 4 heures par jour jusqu'à un maximum de 10 h par jour  |  | <input type="checkbox"/> Période continue de 2 h 30 à 4 heures par jour<br><input type="checkbox"/> Période continue de plus de 4 heures par jour jusqu'à un maximum de 10 h par jour                      |                        |
| Enfant âgé de 5 ans ou plus au 30 septembre de l'année de référence, qui ne peut pas être reçu dans un service de garde en milieu scolaire en raison de l'absence d'un tel service ou de place disponible.   |  | Enfant âgé de 5 ans ou plus au 30 septembre de l'année de référence, qui ne peut pas être reçu dans un service de garde en milieu scolaire en raison de l'absence d'un tel service ou de place disponible. |                        |
| <input type="checkbox"/> Période continue ou périodes discontinues totalisant au moins 2 h 30 par jour pour une période de garde maximale de 5 heures par jour s'échelonnant entre 6 h 30 et 18 h 30.  |  | <input type="checkbox"/> Période continue ou périodes discontinues totalisant au moins 2 h 30 par jour pour une période de garde maximale de 5 heures par jour s'échelonnant entre 6 h 30 et 18 h 30.      |                        |
| Date prévue de la 1 <sup>re</sup> journée de garde   |  | Date prévue de la 1 <sup>re</sup> journée de garde   |                        |
| Date prévue de fin de la garde (si vous la connaissez)   |  | Date prévue de fin de la garde (si vous la connaissez)   |                        |
| Année Mois Jour  |  | Année Mois Jour  |                        |
| Rubrique 3 - PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE  |  |  |                        |
| (Programme objectif emploi, Programme d'aide sociale, Programme de solidarité sociale, Programme alternative jeunesse ou Programme de sécurité du revenu des chasseurs et pêcheurs crés)   |  |  |                        |
| 3.1 Recevez-vous une prestation en application du Programme objectif emploi, du Programme d'aide sociale, du Programme de solidarité sociale ou du Programme alternative jeunesse prévue par la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-18.1.1), ou en vertu du Programme de sécurité du revenu des chasseurs et pêcheurs crés? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |  |  |                        |
| Si vous avez répondu non, passez à la Rubrique 4 - RENSEIGNEMENT EXIGÉ DANS LE CAS D'UNE REINSCRIPTION   |  |  |                        |
| Veuillez signer l'autorisation de communiquer des renseignements si vous recevez des prestations d'un programme d'aide financière visé à la présente rubrique.   |  |  |                        |
| J'autorise le ministère de la Famille à vérifier, dans le cadre de l'exemption de la contribution réduite, mon admissibilité au Programme objectif emploi, au Programme d'aide sociale, au Programme de solidarité sociale, au Programme alternative jeunesse ou au Programme de sécurité du revenu des chasseurs et pêcheurs crés.  |  |  |                        |
| Signature du parent  |  | Date   |                        |
| Année Mois Jour  |  | Année Mois Jour  |                        |
| Rubrique 4 - RENSEIGNEMENT EXIGÉ DANS LE CAS D'UNE REINSCRIPTION   |  |  |                        |
| 4.1 Depuis le 1 <sup>er</sup> septembre de l'année de référence, avez-vous bénéficié de la contribution réduite ou, si vous recevez une prestation d'un programme d'aide financière visé à la rubrique 3, avez-vous été exempté/exemptés du paiement de la contribution réduite? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non   |  |  |                        |
| Rubrique 5 - SIGNATURE   |  |  |                        |
| Je déclare que les renseignements qui figurent dans cette demande sont exacts et complets. Notez qu'en vertu du Règlement sur la contribution réduite, le parent doit aviser sans délai le prestataire de services de garde de tout changement affectant les renseignements ou les documents qui ont servi à établir son admissibilité au paiement de la contribution réduite ou à son exemption.          |  |  |                        |
| Signature du parent  |  | Date   |                        |
| Année Mois Jour  |  | Année Mois Jour  |                        |



**LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR**

Cocher ( ) les cases qui correspondent à votre situation selon les lettres encadrées sur le formulaire.

|  |   |  |  |  |  |
|--|---|--|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> <b>A</b>  | Un certificat ou l'acte de naissance du parent ou, dans le cas du parent ayant la citoyenneté canadienne, tout autre document établissant sa citoyenneté canadienne (acte de citoyenneté, certificat de citoyenneté canadienne, passeport canadien, certificat d'une naissance canadienne à l'étranger, certificat du statut d'indien).   |  |  |  |  |
| <input type="checkbox"/> <b>B</b>  | Un certificat ou l'acte de naissance du premier enfant visé par cette demande.  |  |  |  |  |
| <input type="checkbox"/> <b>C</b>  | Un certificat ou l'acte de naissance du deuxième enfant visé par cette demande.   |  |  |  |  |
| <b>IMPORTANT: Votre certificat ou votre acte de naissance ou, le cas échéant, le document établissant votre citoyenneté canadienne ainsi que le certificat ou l'acte de naissance de votre ou de vos enfants doivent être présentés au prestataire de services de garde. Une photocopie certifiée conforme à l'original par le prestataire de services de garde doit être conservée au dossier parental.</b> |   |  |  |  |  |
| <input type="checkbox"/> <b>D</b>  | Si vous n'avez pas la citoyenneté canadienne et que vous ne pouvez fournir votre certificat ou votre acte de naissance ou celui de votre ou de vos enfants, vous devez produire une déclaration sous serment qui explique les motifs pour lesquels vous ne pouvez le ou les fournir, et qui précise la date de naissance de votre ou de vos enfants, le cas échéant. De plus, si vous n'avez pas la citoyenneté canadienne, veuillez cocher (✓), dans le tableau qui suit, la case se rapportant à votre statut et remettre les documents exigés selon votre statut.  |  |  |  |  |
| <b>TABLEAU DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES EXIGÉS DU PARENT QUI N'A PAS LA CITOYENNETÉ CANADIENNE</b>  |   |  |  |  |  |
| <b>Étrangers avec statuts</b>  |   |  |  |  |  |
| <input type="checkbox"/> <b>Résident permanent</b>   | <input type="checkbox"/> <b>Personne autorisée à travailler sur place sans demande de résidence permanente</b>  | <input type="checkbox"/> <b>Travailleur temporaire (statut régulier n'inclut pas la personne ayant demandé le statut de résident et qui est titulaire d'un permis de travail)</b>                                | <input type="checkbox"/> <b>Étudiant étranger</b>  | <input type="checkbox"/> <b>Titulaire d'un permis de séjour temporaire</b>   | <input type="checkbox"/> <b>Parent reconnu comme réfugié Personne à protéger Personne privilégiée</b>  |
| <b>Documents exigés</b>  | <b>Documents exigés</b>   | <b>Documents exigés</b>  | <b>Documents exigés</b>  | <b>Documents exigés</b>  | <b>Documents exigés</b>  |
| Copie de la fiche relative au droit d'établissement (MIE-100) ou<br>Copie de la carte de résident permanent ou<br>Copie de la confirmation de résidence permanente délivrée par les autorités canadiennes de l'immigration   | Copie de la lettre obtenue par les autorités canadiennes de l'immigration indiquant que la personne est autorisée à travailler au Canada une demande de résidence permanente et<br>Copie du certificat de sélection délivré en vertu de l'article 3.1 de la Loi sur l'immigration au Québec   | Copie du permis de travail obtenu par les autorités canadiennes de l'immigration ou<br>Si le ressortissant étranger est titulaire d'un tel permis, copie du document attestant son droit de se trouver au Canada | Copie d'un certificat d'acceptation obtenu en vertu de l'article 3.2 de la Loi sur l'immigration au Québec et<br>Copie d'une lettre du ministre de l'Éducation, de la Loi et du Sport attestant que la personne est récipiendaire d'une bourse d'études du gouvernement du Québec en application de la politique relative aux étudiants étrangers dans les collèges et universités au Québec | Copie d'un permis de séjour temporaire dont la condition d'entrée est qu'il a été obtenu en vue de l'entrée éventuelle de la résidence permanente et<br>Copie du certificat de sélection délivré en vertu de l'article 3.1 de la Loi sur l'immigration au Québec | Copie du certificat de sélection obtenu en vertu de l'article 3.1 de la Loi sur l'immigration au Québec et<br>Copie de la lettre de l'autorité canadienne compétente établissant que la personne est un réfugié ou une personne à protéger ou encore une personne protégée au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés |
| <input type="checkbox"/> <b>E</b>  | Une preuve que vous recevez des prestations en vertu du Programme objectif emploi, du Programme d'aide sociale, du Programme de solidarité sociale ou du Programme alternatif jeunesse prévus par la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-13.1.1), ou en vertu du Programme de sécurité du revenu des chasseurs et pêcheurs criés.  |  |  |  |  |
| <input type="checkbox"/> <b>F</b>  | Une attestation des services de garde reçus précisant notamment la date de début de fréquentation de l'enfant, la date de cessation des services de garde ainsi que le nombre total de journées de garde à contribution réduite dont vous avez bénéficié depuis le 1 <sup>er</sup> septembre de l'année de référence. Si vous recevez une prestation d'un programme d'aide financière visé à la rubrique 3 (Programme objectif emploi, Programme d'aide sociale, Programme de solidarité sociale, Programme alternatif jeunesse ou Programme de sécurité du revenu des chasseurs et pêcheurs criés), le nombre total des journées de garde pour lesquelles vous avez été exempté/exemptée de payer la contribution réduite. |  |  |  |  |
| <input type="checkbox"/> <b>G</b>  | Une copie de l'entente de services de garde signée avec la personne responsable d'un service de garde en milieu familial, le cas échéant.   |  |  |  |  |
| <input type="checkbox"/> <b>H</b>  | Une attestation signée par le directeur de l'école que fréquente l'enfant âgé de 5 ans et plus au 30 septembre de l'année de référence, établissant l'absence d'un service de garde en milieu scolaire ou l'absence de place disponible, selon le cas.  |  |  |  |  |

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

| DÉCISION DU TITULAIRE DE PERMIS OU DU BUREAU COORDONNATEUR DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL   |  |  |                 |  |  |   |  |  |                 |  |  |
|---|--|--|-----------------|--|--|---|--|--|-----------------|--|--|
| <b>Identification</b>   |  |  |                 |  |  |   |  |  |                 |  |  |
| Nom du titulaire de permis ou du bureau coordonnateur   |  |  |                 |  |  | N° de l'établissement                         |  |  |                 |  |  |
| Nom de la personne responsable du service de garde en milieu familial   |  |  |                 |  |  | Prénom  |  |  |                 |  |  |
| <b>Décision</b>   |  |  |                 |  |  |   |  |  |                 |  |  |
| <input type="checkbox"/> Oui La demande du parent est acceptée; le parent remplit toutes les conditions prévues par la loi et par le Règlement sur la contribution réduite.<br><input type="checkbox"/> Non La demande du parent a été refusée pour les motifs suivants:  |  |  |                 |  |  |   |  |  |                 |  |  |
| <b>À remplir si le parent reçoit une prestation d'un programme d'aide financière visé à la rubrique 3 (Programme objectif emploi, Programme d'aide sociale, Programme de solidarité sociale, Programme alternatif jeunesse ou Programme de sécurité du revenu des chasseurs et pêcheurs criés)</b>  |  |  |                 |  |  |   |  |  |                 |  |  |
| Le parent est exempté du paiement de la contribution réduite <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non  |  |  |                 |  |  |   |  |  |                 |  |  |
| <b>Premier enfant visé par cette demande</b>  |  |  |                 |  |  | <b>Deuxième enfant visé par cette demande</b> |  |  |                 |  |  |
| Date du début de la garde   |  |  | Année Mois Jour |  |  | Date du début de la garde                     |  |  | Année Mois Jour |  |  |
| Date de la décision   |  |  | Année Mois Jour |  |  | Date de la décision                           |  |  | Année Mois Jour |  |  |
| Signature   |  |  |                 |  |  | Date  |  |  |                 |  |  |
| <b>↳ DROIT DE RÉVISION</b>  |  |  |                 |  |  |   |  |  |                 |  |  |
| Le parent qui se voit lié par la décision d'un titulaire de permis ou d'un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial a propos de son admissibilité peut demander au ministre de réviser cette décision. La demande doit être faite par écrit et exposer sommairement les motifs invoqués. Elle doit être présentée dans les 90 jours suivant la date à laquelle le parent est avisé de la décision, à l'adresse suivante: Secrétariat général, ministère de la Famille, 428, rue Jacques-Parizeau, Québec (Québec) G1R 4Z1. |  |  |                 |  |  |   |  |  |                 |  |  |



## Annexe 3 Attestation de services de garde fournis

Famille

Québec



Attestation des services de garde fournis

Lorsqu'il est mis fin à l'entente de services de garde, le prestataire de services de garde doit remettre au parent une attestation des services de garde fournis (article 20 du Règlement sur la contribution réduite (S-4.1.1, r-1)). Si le prestataire de services est une personne responsable d'un service de garde en milieu familial (RSG), elle doit transmettre, sans délai, une copie de l'attestation au bureau du coordonnateur qui l'a reconnue.

Si le parent a bénéficié du paiement de la contribution de base ou de son exemption pour plus de deux enfants de la même famille, veuillez utiliser un formulaire supplémentaire.

| Section 1 - Identité du parent |        |
|--------------------------------|--------|
| Nom de famille                 | Prénom |

| Section 2 - Hébergeur de l'enfant ou des enfants |                        |
|--|------------------------|
| <b>Premier enfant</b>                            | <b>Deuxième enfant</b> |
| Nom de famille                                   | Nom de famille         |
| Prénom   | Prénom                 |
| Date de naissance                                | Date de naissance      |
| Année  | Année                  |
| Mois   | Mois                   |
| Jour   | Jour                   |

| Section 3 - Services de garde fournis durant l'année de référence en cours*       |  |   |  |
|---|--|---|--|
| <b>Premier enfant</b>   |  | <b>Deuxième enfant</b>  |  |
| Date de début de la fréquentation   | Date de cessation de la fréquentation  | Date de début de la fréquentation   | Date de cessation de la fréquentation  |
| Année   | Année  | Année   | Année  |
| Mois  | Mois   | Mois  | Mois   |
| Jour  | Jour   | Jour  | Jour   |
| Nombre total de journées de garde fournies durant l'année de référence en cours : | Nombre total de demi-journées de garde fournies durant l'année de référence en cours : | Nombre total de journées de garde fournies durant l'année de référence en cours : | Nombre total de demi-journées de garde fournies durant l'année de référence en cours : |
| - en contrepartie de la contribution de base                                      | - en contrepartie de la contribution de base   | - en contrepartie de la contribution de base                                      | - en contrepartie de la contribution de base   |
| - pour lesquelles le parent a été exempté du paiement de la contribution de base  | - pour lesquelles le parent a été exempté du paiement de la contribution de base       | - pour lesquelles le parent a été exempté du paiement de la contribution de base  | - pour lesquelles le parent a été exempté du paiement de la contribution de base       |

| Section 4 - Hébergeur ou prestataire de services de garde       |  |
|---|--|
| <b>Centre de la petite enfance ou garderie</b>                  | <b>Personne responsable d'un service de garde en milieu familial</b> |
| Nom de l'entreprise de services de garde éducatifs <sup>1</sup> | Nom de famille   |
| Nom de la division <sup>2</sup>                                 | Prénom   |
| Numéro de la division <sup>2</sup>                              | <b>Adresse et numéro de téléphone de la RSG</b>                      |
| Adresse et numéro de téléphone de la division <sup>2</sup>      |  |
| Numéro, rue, avenue, boulevard, appartement, case postale       | Numéro, rue, avenue, boulevard, appartement, case postale            |
|   | Ville, municipalité, Province  |
| Ville, municipalité, Province                                   | N° de téléphone de la RSG  |
| N° de téléphone   | Code postal  |
| Code postal   | Nom du bureau coordonnateur qui a reconnu la RSG                     |

| Section 5 - Déclaration  |   |
|--|---|
| Je déclare que les renseignements figurant dans cette attestation sont exacts et complets. |   |
| Nom de famille   | <input type="checkbox"/> Personne autorisée à signer pour le centre de la petite enfance ou la garderie |
| Prénom   | <input type="checkbox"/> Personne responsable d'un service de garde en milieu familial                  |
| Signature  | Date à laquelle l'attestation a été produite  |
|  | Année   |
|  | Mois  |
|  | Jour  |

\* Année de référence : période du 1<sup>er</sup> septembre d'une année au 31 août de l'année suivante.

1. Entreprise de services de garde éducatifs : entité juridique titulaire du permis.

2. Division : établi, semestre dont le nom et le numéro sont inscrits au permis.